

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUILLET 2019
A 9 HEURES

- :-

COMPTE-RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 19 juillet 2019 à 9 heures.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS
- Maire**
- M. Laurent BRICE
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Maryse POULAIN
- Mme Aurélia BEIGNEUX (arrivée à 9h04)
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX
- Mme Martine CROQUELOIS

Adjoint

- Mme Victoria KRENEK
- Mme Josette LECOQ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Margaret LANOY
- M. Jacques MARTEL
- Mme Marylise BONICEL
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE
- Mme Mélaïne GUILBERT
- M. Eugène BINAISSE (arrivé à 9h14)
- M. David NOEL
- Mme Marine TONDELIER
- M. Stéphane FILIPOVITCH
- Mme Annie MAGNIEZ
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Patrick DULONGPONT
- Conseillers municipaux**

ABSENTS :

-
- M. Patrick MON (procuration à Nicolas MOREAUX)
- Mme Marie-Claire DURIEZ (procuration à Martine CROQUELOIS)
- Mme Jeanne BARALLE (procuration à Maryse POULAIN)
- M. Patrick HAUCHART (procuration à Christopher SZCZUREK)
- M. Alain DETREZ (procuration à Bruno BILDE)
- M. Geoffrey GORILLOT (procuration à Eugène BINAISSE)
- M. Clément GOLKA (procuration à Laurent BRICE)
- Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.

Une minute de silence est respectée en mémoire de MM. Henri CLAVERIE et Jean-Pierre MOQUET, membres de l'association HENNIUM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR L'URGENCE A PRESENTER LA MOTION DE M. Bruno BILDE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

1) A la majorité,

ADOpte l'urgence relative à examiner, en fin de séance, la motion de M. Bruno BILDE concernant les violences faites aux femmes.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 voix défavorables (groupe de l'opposition)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

2) A la majorité,

FIXE à 61 le nombre total de sièges de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin. **DEMANDE** que soit appliquée la répartition des sièges à la proportionnelle à la plus forte moyenne et **PROPOSE** la répartition des sièges suivante :

Commune	Population	Répartition proposée
Bois-Bernard	827	1
Carvin	17 167	8
Courcelles-lès-Lens	7 630	4
Courrières	10 579	5
Dourges	5 828	3
Drocourt	2 936	1
Evin-Malmaison	4 580	2
Hénin-Beaumont	25 901	13
Leforest	7 112	3
Montigny-en-Gohelle	10 185	5
Noyelles-Godault	5 922	3
Oignies	9 692	5
Rouvroy	8 698	4
Libercourt	8 396	4

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe majoritaire)
- 6 voix défavorables (groupe de l'opposition)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

3) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2018.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE

4) A l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Direction de la Sûreté de la SNCF relative à la prévention des actes de délinquance, du renforcement de la sécurité, de l'amélioration de la lutte contre la fraude dans les transports publics et contre les violences sexistes sur l'emprise de la gare SNCF de la ville d'Hénin-Beaumont.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

5) A l'unanimité,

APPROUVE le processus de contractualisation conduit par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais à l'échelle des territoires, sur la période 2019-2021, autour des enjeux identifiés et sa déclinaison communale à l'appui du document dit « livret communal » et **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

6) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE de la décision, du Conseil de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, d'attribuer un fonds de concours à la Commune au titre des dépenses de fonctionnement (97 823 €) et de transport (10 418,10 €) de la piscine municipale pour l'année 2018.

7) Après avoir entendu son rapporteur,

PREND ACTE des subventions octroyées ,par le Conseil Régional des Hauts-de-France et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, pour la rénovation de la piste d'athlétisme de l'Espace François Mitterrand.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

8) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 460 € à l'association LE SOUVENIR FRANÇAIS.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1^{er} ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES JURIDIQUES, AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT

9) A l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association sportive FOOTBALL CLUB FEMININ.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE AUX FINANCES ET AU BUDGET, A LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE, A LA COMMUNICATION, A LA POLITIQUE DE LA VILLE ET A LA DEMOCRATIE DIRECTE

10) A l'unanimité,

ACCORDE la garantie communale d'emprunt à NOREVIE, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt global de 3 427 918 €, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction d'un bégainage de 34 logements rue du Maréchal Juin.

11) A l'unanimité,

REITERE la garantie communale d'emprunt à SIA HABITAT, à hauteur de 100 %, pour le remboursement du capital restant dû de dix contrats de prêt, soit 3 683 712,13 €, souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES

12) A l'unanimité,

ACCEPTTE la mise en place du dispositif PETITS DEJEUNERS au sein de l'école maternelle Michelet-Darcy et de l'école élémentaire Michelet. **PRECISE** que les enseignants se chargeront de la distribution du petit déjeuner et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention entre la Commune et l'Etat au titre de l'année scolaire 2019/2020.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

13) A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un PERMIS DE VEGETALISER au bénéfice des demandeurs qui participent au développement de la nature en Ville et répondent à un objectif d'intérêt public en installant et en entretenant des dispositifs de végétalisation. **INDIQUE** que le permis de végétaliser sera accordé au jardinier à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande. **RAPPELLE** que ces occupations seront accordées à titre gracieux et **PRECISE** que l'autorisation est subordonnée au fait que les occupants ne poursuivent, à travers l'installation et l'entretien d'un dispositif de végétalisation, aucun but lucratif.

14) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Conventions d'Utilité Sociale (CUS) présenté par Maisons & Cités. **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** aux projets de CUS qui seront présentés par les autres bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC). **DEMANDE** qu'une concertation entre les communes, la CAHC et les bailleurs sociaux soit menée et **PRECISE** que chaque cession d'immeuble devra faire l'objet d'une révision à la baisse de la garantie communale d'emprunt octroyée au bailleur.

15) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

CEDE l'immeuble communal sis 100 rue Voltaire, cadastré section AH n° 202 d'une superficie de 86 m² au prix de 22 000 euros et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui passés sous la forme notariée.

16) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

CEDE une partie de la parcelle sise boulevard Miroslaw Holler, cadastrée section AR n° 762 d'une superficie de 3 000 m² au prix de 54 000 euros et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui passés sous la forme notariée près de Me Delphine BAILLEUX.

17) A l'unanimité,

CEDE, à SIA HABITAT, l'immeuble dénommé « Le Cèdre Bleu » sis 70 rue Napoléon Demarquette et le hangar sis rue Loubet, cadastrés section BL n° 1035 et BL n° 1035, d'une superficie respective de 2 502 m² et 1 935 m² au prix de 443 700 euros et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui passés sous la forme notariée.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR Mme Aurélie BEIGNEUX, ADJOINTE AU MAIRE DELEGUEE AUX AFFAIRES SOCIALES, AU LOGEMENT ET A LA PETITE ENFANCE

18) A l'unanimité,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE, au Centre Communal d'Action Sociale, pour la cession de l'immeuble sis 60 rue Napoléon Demarquette, cadastré section BL n° 1034 d'une superficie de 198 m² au prix de 150 000 euros.

19) A l'unanimité,

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE, au Centre Communal d'Action Sociale, pour la cession de l'immeuble sis 17 rue Marc Sangnier, cadastré section BM n° 325 et 722 pour 44m² et 13 m² et pour la cession de l'immeuble sis 537 boulevard Emile Basly, cadastré section BM n° 327 pour 32 m², respectivement au prix de 64 000 € et 48 000 €.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. NICOLAS MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, AUX TRAVAUX, A LA COMMANDE PUBLIQUE ET AU CADRE DE VIE

20) A l'unanimité,

ACCEPTE, purement et simplement, la donation de Mme Eugénie MICHON des immeubles sis rue des Moineaux et 199 rue Elie Gruyelle, cadastrés section BL n° 569 d'une superficie de 60 m² et BL n° 570 d'une superficie de 657 m² ; le montant de ces immeubles étant estimé à 335 000 € et celui des frais à 7 900 €. **ACCEPTE** les termes de l'acte de donation, à savoir : conserver et entretenir le sol du bâtiment rue Elie Gruyelle, conserver entretenir et exposer les œuvres de M. André MICHON, père de la donatrice, et affecter le bâtiment à une activité de musée et/ou de salle d'exposition et **AUTORISE** M le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

21) A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de la parcelle sise rue Lazare Canot, cadastrée section AK n° 119 d'une superficie de 66 m² auprès de Maisons & Cités SOGINORPA au prix de 990 € et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette affaire qui seront passés sous la forme notariée.

22) A l'unanimité,

FIXE les modalités de concertation relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Organisation, en mairie, de deux réunions publiques suivies d'un débat, dont les dates et horaires seront diffusés sur les panneaux d'affichage et le site Internet de la Ville,
- Mise à disposition, sur le site Internet de la Ville, d'éléments d'information sur le contenu, l'avancement des études et de la procédure,
- Information assurée par la voie du magazine municipal,
- Mise à disposition d'un registre permettant d'inscrire ses observations et remarques, pendant toute la durée de l'élaboration du projet du PLU révisé, à l'accueil de la mairie, aux jours et heures d'ouverture.

23) A l'unanimité,

DONNE, aux nouvelles voies de la ZAC Sainte Henriette, les noms de : « Pont Sainte Henriette », « avenue Nestor Calonne », « boulevard Léonce Lemaître », « avenue Jean Prudhomme ». **DELIMITE** la « rue du Cavalier » et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser ces dénominations et procéder à la signalisation indispensable.

24) A l'unanimité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale, déposée par Réseau de Transport d'Electricité (RTE), relative à la création de la ligne électrique aérienne à deux circuits 400 000 Volts entre les postes électriques d'Avelin et de Gavrelle, à l'extension du poste électrique 400 000 Volts de Gavrelle et aux travaux de démontage de la ligne électrique à un circuit 400 000 Volts existante entre Avelin et Gavrelle.

25) A l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation des Voies Navigables de France (VNF), au titre de la Loi sur l'eau, concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de l'unité hydrographique cohérente n° 6 « canal de la Haute Deûle, dérivation de la Scarpe et Scarpe Moyenne ».

Conformément à son pouvoir de police, M. le Maire inscrit les propos injurieux de M. David NOEL au procès-verbal et lève la séance à 11h28, suite à cet incident.

AFFICHE ET PUBLIE LE 26 JUILLET 2019, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire,



Steve BRIOIS